



Réhabilitation de l'école Saint Charles

Michel DÉVRIEUX, maire, à propos des orientations prises

Les ateliers de Saint-Charles ont-ils tenu toutes leurs promesses ?

Oui, je le pense sincèrement. Nous avons été agréablement surpris par la fréquentation de ces ateliers, qui avaient pourtant été reportés au début des vacances d'été. La participation des scolaires a été importante, ainsi que celle du centre de loisirs. Des bénévoles se sont mobilisés en nombre notamment pour accueillir les élèves et ont organisé de nombreux ateliers qui ont été très appréciés. Enfin, près de 80 projets ont été esquissés par les habitants et les habitantes du territoire, ce qui a constitué une base importante pour le travail qui s'est déroulé pendant l'été.

Comment ces données ont-elles été exploitées ?

Après la restitution du Crefad, un comité de pilotage s'est formé pour exploiter les données de cette restitution. Il a été constitué d'habitantes tirées au sort, d'élus de la commune, d'un élu de la communauté de communes du Pilat rhodanien et de moi-même... Ce Copil s'est réuni tout au long de l'été, sous l'égide d'un technicien de la commune. Il a commencé par éliminer les projets invraisemblables ou irréalistes. Puis il a défini un cap, plus qu'un programme, pour encadrer ce que sera le calendrier des démarches futures sur le site. Enfin, le Copil va poursuivre son œuvre et sera probablement élargi à d'autres volontaires pour la suite...

Plus précisément, qu'est-ce qui a été défini ?

D'abord, le Copil s'est mis d'accord sur trois grands espaces formant l'ensemble Saint-Charles : les jardins et espaces extérieurs comprenant l'ancienne cour (actuelle cour du centre de loisirs), la partie habitat dans la maison des Frères et l'ensemble des salles de classes...

Puis il a défini ce qu'il ne voulait surtout pas faire comme la vente de terrains à bâtir avec, par exemple, la volonté de ne pas vendre à la découpe. Ou encore la création d'une voie automobile pour relier la rue du Pilat à la rue Soubeyran. Les modes de déplacement doux seront privilégiés sur cet axe. Concernant la maison des Frères, le Copil a décidé de lui conserver son caractère et son lien privilégié avec les jardins et l'ancienne cour. Enfin, pour ce qui est des salles de classes : pas de démolition ni de modification du bâtiment.

À quoi pourrait donc ressembler le site dans le futur ?

La solution qui sera retenue devra s'articuler autour de principes forts : partage et échange, lieux vivants au quotidien, respect de l'existant (tant des espaces bâtis que des activités en usage). Ainsi, il n'est pas question de détruire ce qui fonctionne ailleurs pour l'implanter sur le site. On imagine donc, des espaces publics, ouverts, végétalisés accessibles à tout le monde. On imagine aussi volontiers une sorte d'agora sur l'ancienne cour, un stationnement végétalisé, un jardin d'agrément, des terrains de jeux pour adultes et enfants, des terrasses pour les lieux de convivialité...

La maison des Frères doit, elle, être un lieu de vie, un habitat intergénérationnel avec de petits appartements et des espaces de

vie commune. Une coopérative pourrait en avoir la gestion. Les caves pourraient devenir des lieux d'exposition...

Pour finir, les salles de classes seraient investies par des tiers-lieux ; le rez-de-chaussée, organisé autour de l'agora, abriterait des ateliers partagés, une recyclerie, un fablab, un café coopératif, un foyer pour les jeunes...

Une salle de spectacle pourrait également s'installer dans l'ancien préau.

Le 1er étage serait réservé à un usage associatif avec de petits locaux de stockage autour d'une grande salle modulable. Avec, pourquoi pas, des actions de formation en partenariat avec des centres de formation...

Le 2e étage serait lui dédié à un espace de co-travail pour les entreprises locales.

Tout cela n'est pas un programme mais bien une ligne directrice dans laquelle la commune doit être le principal acteur aux côtés d'initiatives privées, associatives ou coopératives...

Quid du centre de loisirs et de la maison de santé ?

Si l'installation du centre de loisirs au rez-de-chaussée de l'ancienne école Saint-Charles paraissait, il y a quelques années, une bonne option... il n'en est plus de même aujourd'hui. En effet, un déménagement du centre sera quoi qu'il en soit nécessaire pour les travaux à venir. Et la transformation de la cour intérieure en lieu de rencontre en exclut l'utilisation par le centre. Cela nous amènera probablement à trouver un lieu pérenne pour réinstaller le centre de loisirs, pourquoi pas plus près des écoles.

Pour ce qui est de la maison de santé : son installation dans les salles de classes a été rejetée car cette affectation conduirait à terme à penser l'occupation de l'ensemble des lieux par des usages médicaux ou paramédicaux incompatibles avec la plupart des projets imaginables sur Saint-Charles. En revanche, une solution de construction neuve placée sur le linéaire de la rue du Pilat, abritant des stationnements en rez-de-rue et les cabinets de rez-de-jardin, n'est pas à exclure.

Alors, par quoi commence-t-on ?

À partir de maintenant, jusqu'en décembre 2021, le site sera mis en sécurité. Avec Epora, nous allons définir les actions à conduire pour que le lieu cesse de se dégrader afin d'envisager une réoccupation expérimentale, par exemple des jardins, pour commencer...

Puis, d'octobre à janvier 2022, nous lancerons l'appel à projets « *Occupons Saint-Charles* » en vue de la sélection de porteurs et porteuses de projets pour des occupations expérimentales et temporaires des lieux.

De février à juin 2022, outre ces occupations temporaires, un gros travail sera encore à finaliser pour l'élaboration de la phase pré-opérationnelle en collaboration avec le Parc, les architectes des Bâtiments de France...

En somme, beaucoup de travail en perspective... mais ô combien réjouissant pour l'avenir des Pélussinois et Pélussinoises.

Rentrée scolaire Interview de Serge Grange, adjoint aux affaires scolaires

Comment s'est passée cette rentrée ?



Rentrée plutôt sereine et conviviale. Petits et grands ont retrouvé avec plaisir le stand du Sou des écoles qui les a accueillis, petit déjeuner à la clef, ce qui avait été proscrit en 2020. Les enfants ont eu la surprise de découvrir les œuvres estivales de leurs parents : deux jeux peints dans la cour par une équipe de parents d'élèves bénévoles.

Autre retour bienvenu : celui du Pédibus qui reprend du service avec deux lignes,

celle du Planil et celle de Virieu. Encadrés par des parents bénévoles, les enfants peuvent se rendre à pied à l'école, tous les matins. Le service est municipal et nécessite une inscription en mairie. Nous invitons les personnes intéressées à participer au développement de ce mode de déplacement doux et citoyen, bon pour la santé des enfants.

Quels effectifs pour la rentrée 2021 dans les écoles de la commune ?

L'école primaire des 3-Dents accueille 326 élèves dont 99 à l'école maternelle, répartis dans 4 classes, et 227 à l'école élémentaire répartis dans 8 classes et un dispositif Ulis.

À Saint-Jean, ils sont 131 élèves pour 5 classes à double ou triple niveaux.

Les effectifs restent donc stables cette année encore voire en légère augmentation.

À la cantine, on démarre très fort avec des pointes à plus de 190 convives.

Des mouvements de personnel ?

À l'école publique, Audrey Barbaret remplace Valentine Vouillon partie dans le Roannais, Béatrice Corrompt arrive en élémentaire et Françoise Morel retourne en maternelle. Enfin, Émilie Regeffe à mi-temps à Pélussin complète les temps partiels de Virginie Thivend et Audrey Barbaret.

Donc une rentrée sans anicroche ?

Presque... le petit couac a eu lieu avec la commande de bureaux pour les CP. Le fabricant s'est livré à la surréservation, comme une compagnie aérienne, le mobilier scolaire prétendument en stock n'était pas fabriqué. Heureusement la municipalité de Saint-Michel, que nous remercions vivement, nous a prêté le nombre de bureaux nécessaires que nos agents ont pu installer avant l'arrivée des élèves.

Les délibérations en bref...

Rapport sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS) assainissement collectif – Approbation à l'unanimité

Le RPQS est produit tous les ans par le service assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée. Ce document sera public début octobre pour répondre à une exigence de transparence interne mais également à une exigence de transparence à l'usager, lequel peut le consulter à tous moments à la Mairie.

Mise à disposition de terrain pour « la cabane perchée » – Approbation à l'unanimité

En partenariat avec l'ONF et avec l'objectif de faire découvrir le domaine forestier, la commune met à disposition un terrain de 2 000 m² contenant une structure légère dite la « cabane perchée », à vocation de gîte arboricole et ce pour une durée pouvant aller jusqu'à fin 2028.

Mise à disposition de terrain pour l'activité de grimpe dans les arbres - Approbation à 15 voix pour et 6 abstentions (3 élus ne prenant pas part au vote du fait de l'implication au sein des associations bénéficiaires de la mise à disposition)

En partenariat avec l'ONF et avec l'objectif de faire découvrir le domaine forestier grâce à une activité physique et éducative, la commune met à disposition d'associations, une douzaine d'hectares pour la pratique de la grimpe encadrée dans les arbres, jusqu'à la fin de l'été 2024.

Forêt : programme de coupe 2022 – Approbation à l'unanimité

La commune approuve le programme de coupe proposé par l'ONF pour l'année prochaine ainsi que la destination et le mode de vente de chacune des coupes.

Attribution de la subvention 2021 à l'école de musique – Approbation à l'unanimité

La commune attribue la subvention de 20 000 € prévue au budget 2021 à l'association de l'école de musique Théodore-Lombard.

Attribution d'une subvention à la Compagnie Deci-Delà – Approbation à l'unanimité

La commune attribue une subvention de 800 € à Deci-Delà pour garantir la réalisation de leur projet culturel, « Bruits de couloirs », à destination des personnes âgées. Au sein de l'EHPAD des Grillons – l'hôpital n'ayant pas souhaité s'impliquer – sera proposée une rencontre directe et personnalisée entre résidents et artistes. Ce projet est soutenu par des fonds publics à hauteur de 5 k€ et pourra se poursuivre les années suivantes.

Attribution de la subvention à la Ferme Animalière du Pilat – Approbation à 13 voix pour, 6 voix contre et 5 abstentions

La commune attribue une subvention de 800€ à l'association, fortement touchée par la crise sanitaire et qui maintient son projet de développement d'animations en direction des jeunes pour leur faire découvrir les espèces et sensibiliser au bien-être animal.

Accompagnement de l'Etat pour le logement d'urgence : approbation – Approbation à l'unanimité

L'Etat attribue une subvention de 3 500€ à la commune pour son action en faveur des personnes défavorisées se trouvant sans domicile. En effet, Pélussin met à disposition un logement dit « d'urgence », situé 5, rue de la Barge et apporte à ses occupants un accompagnement personnalisé.

Adhésion à l'Institut des Risques Majeurs (IRMa) et révision du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) – Approbation à l'unanimité

La commune adhère à l'IRMa et bénéficie donc à ce titre d'un accompagnement dans la finalisation de la révision de son PCS. En effet, conscients de l'indispensable préparation pour faire face à des situations de risques majeurs (pandémie, neige, inondation...) les élus ont œuvré pour planifier et organiser les moyens de la commune au sein d'un PCS opérationnel révisé.

Questions diverses :

- **Suivi de l'exécution budgétaire 2021** : la situation financière de la commune est saine.
- **Rentrée scolaire** : voir interview Serge Grange
- **Révision de la charte du Parc Naturel Régional du Pilat** :

Pélussin a la chance d'être la commune siège du Parc. La révision de la charte est lancée :

www.parc-naturel-pilat.fr/le-parc-naturel-regional/revision-de-la-charte

Lancement de la procédure de concertation avec les habitants et les socio-professionnels. Un atelier de concertation est d'ores et déjà prévu à Maclas le 15 octobre, et un stand d'information sera organisé à Pélussin le dimanche 10 octobre.

Prochain conseil municipal le 12 octobre